

1. Comment pouvons-nous t'aider ?

Le Service Social Etudiant (SSE) est ouvert à tou-te-s les étudiant-e-s et propose, tout au long de l'année, différentes aides :

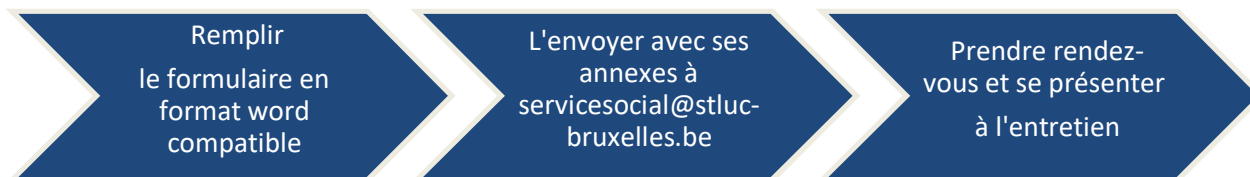
- > **Accueil et Écoute en toute confidentialité** : tous types de demandes
- > **Information** : droits et obligations des étudiant.e.s, aides internes à l'école, aides/services sociaux externes
- > **Accompagnement social** : en fonction de votre situation, le service peut vous aider pour :
 - des démarches administratives : mise en ordre de votre situation
 - des démarches financières : demande d'allocations d'études, d'allocations familiales, cpas, ect.
 - des démarches sociales : recherche d'un logement, aides alimentaires, réorientation vers des services sociaux, médicaux ou juridiques, ect.
- > **Aide Psychologique** : Béatrice Dispaux, psychologue à l'ERG/ESA vous offre un espace/temps d'accueil pour toutes difficultés liées à la santé mentale. Si nécessaire, elle accompagne vers une structure extérieure adaptée
- > **Aide Financière** : aide financière du Service social Etudiant (voir ci-après)

2. Les intervenantes psycho-sociales

 <p>Thérèse Groulard</p>	 <p>Marjorie Dessalines (ESA St-Luc)</p>
<p>Coordinatrice du Service Social Etudiant</p>	<p>Assistante sociale</p>
<p>servicesocial@stluc-bruxelles.be</p>	<p>m.dessalines@islb.be</p>
<p>Disponible sur rendez-vous : Lundi et jeudi de 8h30 à 16h00 : 02/541 17 78 https://calendly.com/servicesocialstlucbxl/rendez-vous-avec-le-service-social</p>	<p>Lors des permanences le jeudi de 9h30 à 13h00 (ESA) ou sur rendez-vous (Rue d'Irlande ou ESA) https://calendly.com/m-dessalines/entretien-social</p>
 <p>Béatrice Dispaux</p>	 <p>Caroline Wezel (erg)</p>
<p>Psychologue</p>	<p>Assistante sociale</p>
<p>psy@stluc-esa-bxl.org</p>	<p>c.wezel@stluc-esa-bxl.org</p>
<p>Disponible sur rendez-vous : https://calendly.com/psy-erg-esa-stluc/</p>	<p>Uniquement pour les étudiants de l'erg</p>

3. Les aides financières du SSE

A. Comment introduire une demande ?



Le formulaire se trouve sur les valves étudiants du site de l'école ou servicesocial@stluc-bruxelles.be

Pour remplir ton dossier, tu peux demander de l'aide :

- > Permanence ou rendez-vous de la coordinatrice ou l'assistante sociale (présentiel ou visio)
- > par téléphone 02/541 17 78 lundi et jeudi de 8h30 à 16h00
- > ou par mail servicesocial@stluc-bruxelles.be

L'étudiant.e recevra la **décision du Conseil Social** - dans un délai de 3 à 4 semaines - par mail avec l'explicatif des aides.

B. Quelles sont les conditions pour recevoir une aide financière ?

- > Être en règle d'inscription
- > Être pro-actif dans les autres démarches administratives : domiciliation, demande d'Allocations d'études FWB, CPAS, CROUS...
- > Conditions de revenus : Les revenus du ménage ou de l'étudiant.e isolé.e doivent se situer dans les barèmes ci-dessous.

Barèmes 2024-2025

Nbre Personne à charge (voir AER)	Etudiant.e.s boursier.e.s FWB (Allocation d'études)	Etudiant.e.s condit° modeste FWB	Revenus Maximum Aide sociale St-Luc
0 (étudiant isolé)	26.708,93 €	31.708,93 €	36.708,93 €
1	34.925,48 €	39.925,48 €	44.925,48 €
2	42.631,35 €	47.631,35 €	52.631,35 €
3	49.818,21 €	54.818,21 €	59.818,21 €
4	56.494,40 €	61.494,40 €	66.494,40 €
5	63.170,59 €	68.170,59 €	73.170,59 €
par pers. suppl.	+ 6.676,19 €	+ 6.676,19	+ 6.676,19 €

Si tu n'es pas dans les barèmes et qu'il y a un changement récent de situation financière

Remets ta demande d'aide, tous les dossiers seront étudiés et les aides seront accordées au cas par cas.

En cas de changement de situation après l'accord d'une aide >> **Préviens immédiatement le service social**

- > Abandon en cours d'année = les aides seront immédiatement arrêtées. Une restitution de l'aide accordée pourrait être demandée par le service social.
- > Augmentation OU diminution des revenus pris en compte = le service social procédera soit à un arrêt, soit à une modification ou demandera une restitution partielle ou totale des aides accordées.
En cas d'abus, un remboursement des aides accordées sera exigé.

Un problème en cours d'année ? >> **Préviens immédiatement le service social**

Une révision de ton dossier peut avoir lieu pendant l'année et une aide exceptionnelle supplémentaire peut être accordée

C. Les différentes aides financières :

Type d'aide	Description	Montant
Droits d'inscription (DI)	<p>Les étudiant.e.s ayant fait une demande d'allocations d'études à la Fédération Wallonie-Bruxelles(FWB) sont dispensés du paiement des droits d'inscription jusqu'à la réponse de la FWB.</p> <p>Le Service Social paie directement les DI ou DIS à l'école (sauf acompte de 50 euros payés par l'étudiant.e)</p> <p>Pour les étudiant.e.s qui n'ont pas droit à l'aide DI, le service social peut proposer un prêt avec étalement de paiement.</p>	Les DI SAUF acompte de 50€
Intervention financière	Montant alloué en deux fois (à l'accord et en février) regroupant les aides loyer, impressions, fournitures artistiques hors Procure et alimentation et le remboursement des 50€ de l'acompte des DI.	Entre 1850€ et 2200€ par année
Fournitures artistiques	Montant mensuel mis à disposition de l'étudiant.e pour ses achats (cartes de photocopies incluses) à la Procure de Saint-Luc (rue d'Irlande 57). Des commandes ou commandes groupées de matériel sont possibles, se renseigner directement à la Procure.	Maximum 40€/mois
Aide numérique	Aide pour l'achat d'un ordinateur, d'une tablette graphique, d'un appareil photo... une fois sur le cursus. En Bac1, à partir du 2e quadrimestre.	50% de l'achat maximum 900€
Aides exceptionnelles	Aide pour des soins de santé, aide psychologique, aide loyer d'urgence, aide mobilité pour les plus de 25 ans, énergie, internet, sport, intervention stage, impression exceptionnelle, déplacement exceptionnel... Ces aides seront traitées au cas par cas en fonction des demandes.	variable
Aide alimentaire [accessible à tous les étudiants]	Panier alimentaire en partenariat avec l'ASEB "Au p'tit panier" (5€) ou <u>Feed the Culture (1€)</u> .	
Job étudiant Interne	Inscription sur la liste des potentiels jobistes au sein des Instituts : BAIU-bibliothèque, service technique, secrétariat, Printlab, Procure, Matériauthèque... 3 appels à candidature : fin septembre pour octobre à fin janvier, début janvier pour février à fin juin et début juin pour juillet à fin septembre.	13.79€/h
Aide voyage / déplacement	Les demandes sont à introduire avant le paiement de l'acompte directement auprès du service social (servicesocial@stluc-bruxelles.be). Intervention entre 50% et 100% se basant sur un forfait de 100€/jour de voyage.	Variable
Tickets Culture Article 27	Ces tickets permettent aux étudiant.e.s d'accéder à l'espace culturel bruxellois et wallon (théâtre, cinéma, concerts, danse, musées, expositions) au tarif unique d'1,25 € (infos : https://article27.be/). Possibilité d'en recevoir maximum 2 par mois en fonction des disponibilités. A venir chercher auprès de Raffaella à l'accueil de l'ESA	